



47^e RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

09 - 10 et 11 octobre 2026

Coupe de France des Rallyes 2027 coef.3

Championnat Rhône Alpes des rallyes 2026
Challenges ASA FOREZ 2026

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.
(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.
Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DU FOREZ
Nom du Rallye :	47 ^e RALLYE DU MONTBRISONNAIS
Date :	9, 10 et 11 octobre 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	National
Eligibilité :	Coupe de France Coef 3 Championnat Ligue Rhône-Alpes Challenges Asa du Forez
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	06/08/2026 – N24
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	18/08/2026 – 648
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	VILLARD Louis-Jean
Téléphone :	06 59 46 87 75

Mail :	asa.forez@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	VILLARD Louis-Jean
Membres :	Les membres du Comité Directeur
Secrétariat du Rallye, Adresse :	23 Rue des Hauts de Terrenoire 42100 ST-ETIENNE
Téléphone :	04 77 95 55 55
Mail:	asa.forez@wanadoo.fr
Permanence du Rallye :	Bureau asa du Forez
Lieu, date, horaire :	Lundi, mardi et jeudi : 9h/11h et 14h/18h
Organisateur technique	
Nom :	PORTE André
Adresse :	42700 FIRMINY
Téléphone :	06 10 73 78 76
Mail :	asa.forez@wanadoo.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	A réception du visa ffsa
Ouverture des engagements	A réception du visa ffsa
Clôture des engagements	Lundi 28 septembre 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Sur le site Asa du Forez à partir du mercredi 30 septembre 2026
Distribution du Road-Book	Sur le site Asa du Forez à partir du mercredi 30 septembre 2026
Reconnaisances	Samedi 3 octobre de 8h30 à 17h, dimanche 4 octobre, de 8h30 à 13h et vendredi 9 octobre de 8h30 à 13h
Vérifications administratives	Samedi 10 octobre 2026 de 7h15 à 10h30 Salle Guy POIRIEUX – 14 Av. Charles de Gaulle à Montbrison
Vérifications techniques	Samedi 10 octobre 2026 de 7h30 à 10h45 Parking Boulodrome – 15 Impasse des Jacquins à Montbrison
Mise en place du parc de départ	Samedi 10 octobre 2026 à partir de 7h45 Espace des Jacquins Avenue Ch de Gaulle à Montbrison
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Samedi 11 octobre 2026 à 9h45 Salle Guy POIRIEUX – 14 Av Charles de Gaulle à Montbrison
Publication des équipages admis au départ	Samedi 10 octobre 2026 à 12h15 – Parking Espace des Jacquins à Montbrison
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 10 octobre 2026 à 12h15 – Parking Espace des Jacquins à Montbrison
Briefing des pilotes encadrants	Samedi 10 octobre 2026 à 10h45 – Espace des Jacquins à Montbrison
Départ 1 ^{ère} étape (en 1 ^{er} les VMRS)	Samedi 10 octobre 2026 à partir de 13h45 - Parking Espace des Jacquins à Montbrison
Arrivée 1 ^{ère} étape (en 1 ^{er} les VMRS)	Samedi 10 octobre 2026 à partir de 16h24 – Espace Jacquins à Montbrison
Publication des résultats partiels	après la dernière voiture rentrée au parc, à 20h15
Publication des ordres et heure de départ de la 2 ^e étape	le samedi 10 octobre 2026 à partir de 20h15
Départ de la 2 ^e étape (en 1 ^{er} les VMRS)	Dimanche 11 octobre 2026 à partir de 7h30 Espace Jacquins à Montbrison
Arrivée de la 2 ^e étape (en 1 ^{er} les VMRS)	Dimanche 11 octobre 2026 à partir de 14h39
Vérifications finales	Dimanche 11 octobre 2026 dès l'arrivée du rallye – Garage COMBAT à Montbrison
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

Publication des résultats	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Remise des prix	sur le podium à l'arrivée du rallye
SHAKEDOWN	
Une séance d'essai est prévue	A Lézigneux le 9 octobre de 14h à 17h
Vérifications administratives	Salle des fêtes de Lézigneux de 13h à 14h
Vérifications techniques au départ à Lézigneux	Au départ à Lézigneux
Directeur de course au départ	BERTHON Daniel (Lic n° 1621 – 05/20)
Commissaire technique	BACHOFFNER Marc (Lic n° 232414 – 03/23)

Tableau d'affichage : Devant boulodrome – Avenue Ch de Gaulle à Montbrison

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : VMRS – VHRS - VHC - Moderne

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Dans la même démarche, le road-book sera dématérialisé et disponible uniquement sur le site de l'asa à partir du 30 septembre.

1.1P. OFFICIELS

Qualité	Nom	Licence	Asa
Observateur LRA	Réjean FRISON	465797	05-18
Président Collège des Commissaires Sportifs :	Hervé BESSON	15182	05-09
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Jean Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
Secrétaire du collège des Comm. Sportifs	Martine CELLE	196664	05-20
Directeur de course au PC	Thierry DUPECHER	3564	16-06
Adjoint DC + vhc + nveau départ + vhers/vmrs	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Adjoint à la DC au PC ES 1-4-8 (Mont-Sémiol)	Isabelle THOUVENIN	3295	05-15
Adjoint à la DC au PC ES 2-5-9 (Sauvain/Sail samedi et Sauvain/St-Georges dimanche)	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint à la DC au PC ES 3-7-11 (St-Georges en Couzan)	Sylvie KRZYZANOWSKI	22005	16-14
Adjoint à la DC au PC ES 6-10 (Sail sous Couzan dimanche)	Bernard COUZON	163872	05-20
Organisateur technique – relation av autorités	André PORTE	22007	05-20
Directeur de course délégué véhicule tricolore	Daniel BERTHON	1621	05-20
Adjoint au véhicule tricolore	Serge GAGNAIRE	93138	05-20
Délégué au véhicule damier	Catherine PASTOREK	15145	16-03
Adjoint au véhicule damier	Bertrand ANNOVAZZI	34194	05-20
DC délégué ES n°1-4-8	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Adjoint Délégué ES n°1-4-8 (Mont-Sémiol)	Ludovic PION	146299	05-20
DC délégué ES n°2-6-10(Sauvain Samedi/Sail dimanche)	Nathalie VINCENT-GENOD	210885	04-14
Adjoint Délégué ES n°2-6-10 (Sauvain Samedi/Sail dimanche)	Stéphane VINCENT-GENOD	24887	04-14
DC délégué inter ES n°2 (Sauvain/Sail samedi)	Fabien PASCAL	154264	16-10
Adjoint Délégué inter ES n°2 (Sauvain/Sail samedi)	Florent LASSAIGNE	214854	16-10
DC délégué ES N° 3-7-11 (St-Georges en Couzan)	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Adjoint Délégué ES N° 3-7-11 (St-Georges en Couzan)	Marc HABOUZIT	7145	16-10
DC délégué ES n°5-9 (Sauvain/St-Georges dimanche)	Fabien PASCAL	154264	16-10
Adjoint Délégué ES n°5-9 (Sauvain/St-Georges dimanche)	Florent LASSAIGNE	214854	16-10
Médecin Chef au PC	SAMU 42 ST ETIENNE		
déléguée au véhicule 00	Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000	Bernard CLAVEL	167802	05-20
Responsable Commissaire Technique	Jean-Claude DESNOUX	11176	16-09
Commissaire Technique	André BOIVIN	3572	16-07
Commissaire Technique	Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique	Hervé CANTAT	207953	16-10
Commissaire Technique	Emeric PASCAL	67568	16-06
Commissaire Technique + VHC+VHRS+VMRS + nveau départ	Christian ALLOIN	13706	04-04
Commissaire Technique Shakedown	Marc BACHOFFNER	232414	03-23
Responsable Relation concurrents + VHC + VHRS/VMRS	Georges BEAL	2910	05-20
Relation concurrents + vérif publicité	Michel JUILLARD	12787	16-12
Relation concurrents	Charles BOURDON	221401	16-12
Responsable vérifications administratives	Josyane HURARD	1053	05-20
Adjointe vérifications administratives	Geneviève VILLARD	12778	05-20
Juge de Faits	Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Juge de Faits	Michel SANLAVILLE	197768	05-20
Responsable commissaires et chronométrage	Annie PISTON	3790	05-20
Responsable géolocalisation	Carmen BONNET	7787	05-20
Distribution des transpondeurs	Eric MAZENOD	1878	05-20

Responsable des radios	Régis BONNET	7791	05-20
Informatique - Classements	Classement Chrono Caladois		
Speaker	Henri BRUYERE	244347	05-20
Speaker adjoint	Pauline BLANC		
Info Sono	Gilbert REVEL	208706	05-15
	Christiane REVEL	260385	05-15
Remise des prix	André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Les vérifications administratives auront lieu le **samedi 10 octobre de 7h15 à 10h30 – Salle Guy Poirieux – 15 Av Charles de Gaulle à Montbrison**. Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 11 octobre de 7h30 à 10h45 –Parking du Boulodrome – 15 impasse des Jacquins à Montbrison**. Après vérifications, mise en parc obligatoire sur le parking Espace des Jacquins – Av Ch. De Gaulle à Montbrison.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage COMBAT – 1 Bd des Entreprises à Montbrison. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**.

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires, lors des vérifications techniques»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **47e Rallye National du MONTBRISONNAIS** doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 28 septembre 2026** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **180** (cent quatre vingt) voitures maximum.
(VMRS/VHRS – VHC - MODERNES)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **585 €**
545 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
565 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
- **tarif unique pour les équipages 100% féminin : 530 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1170 €**
- **pour la séance d'essai l'engagement est à 100 €, à joindre au bulletin d'engagement.**

Les frais d'engagement incluent le système de géo-localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents. Un chèque de caution d'un montant de 200 € (à l'ordre de Géochrono) sera demandé lors des vérifications administratives, et restitué au retour du matériel en fin de rallye.

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 835 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 18 septembre 2026.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans le cadre des opérations d'« Octobre Rose », les équipages 100% féminins s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

A l'issue de ce reclassement, les équipages 100% féminins, reclassés, s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les véhicules ouvriers (0, 00, 000) et les « VIP », l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire, ZI de Vaure à Montbrison.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle du véhicule.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 45 m² environ. Attention tout piquetage sauvage est interdit.

4.8. CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve. Une fiche déclaration carburant sera disponible sur le site internet de l'asa la semaine précédant le rallye et à rapporter lors des vérifications administratives

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1.P Identifications des voitures

Conforme au Règlement Standard Rallyes FFSA

5.2.P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un **additif** au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 47^e Rallye National du MONTBRISONNAIS représente un parcours de **253,90 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**.

Il comporte **11 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **128,360 km**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 10 octobre 2026 :

E.S. N°1 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 1 fois
E.S. N°2 :	SAUVAIN / SAIL SOUS COUZAN	18,210 km à parcourir 1 fois
E.S. N°3 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 1 fois

2^{ème} étape : Dimanche 11 octobre 2026 :

E.S. N°4-8 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 2 fois
E.S. N°5-9 :	SAUVAIN / ST GEORGES EN COUZAN	5,400 km à parcourir 2 fois
E.S. N°6-10 :	SAIL SOUS COUZAN	11,500 km à parcourir 2 fois
E.S. N°7-11 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 2 fois

Une séance d'essai aura lieu à Lézigneux le vendredi 9 octobre de 14h à 17h, sous réserve d'un minimum de 25 voitures (moderne + vhc) , et de s'inscrire avant le 25 septembre 2026.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées le samedi 3 octobre 2026 de 8h30 à 17h, le dimanche 4 octobre 2026 de 8h30 à 13h et le vendredi 9 octobre 2026 de 8h30 à 13h.

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

ATTENTION : Le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 30 septembre 2026.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

Directeur de Course : Jean-Luc DESHAYES (Lic n° 61305 /05-20)

Commissaire technique : Christian ALLOIN (Lic n° 13706 / 16-10)

L'heure de début des vérifications techniques des véhicules en « nouveau départ » est fixée à 7h au parking du boudrome des Jacquins à Montbrison.

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Le concurrent repartira à la discrétion de la Direction de Course. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.3. Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

Contrôle anti-dopage :

En cas de contrôles anti-dopage, ces derniers se dérouleront à l'hôtel LES ETOILES DU FOREZ à Savigneux. Les « escortes » seront deux juges de faits, deux relations concurrents et deux membres du Comité d'Organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	à partir de 110 partants
Premier		450 €	600 €
Deuxième		300 €	400 €
Troisième		200 €	250 €

CLASSE (x 35)		
Premier	De 1 à 4 partants	225 €
	A partir de 5 partants	450 €
Deuxième	A partir de 6 partants	200 €
Troisième	A partir de 9 partants	100 €

100% FEMININES « Octobre Rose »	si – de 3 partantes	si - de 5 partantes	si – de 10 partantes	si + de 10 partantes
Première	640 €	640 €	640 €	640 €
Deuxième		500 €	500 €	500 €
Troisième		300 €	300 €	300 €
Quatrième			200 €	200 €
Cinquième				100 €

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe au tiers du nombre de partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route désignés par tirage au sort.

La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8^{ème} pour les classes très chargées.

Un trophée « Jean TURNEL » sera remis au premier pilote jeune (moins de 25 ans au 1er janvier 2026) hors concurrent engagé en FRC1 et FRC2. Le vainqueur de ce trophée recevra un avoir équivalent au montant de l'engagement du rallye Baldomérien, à valoir sur une épreuve de l'asa du Forez pour la saison 2027.

Renouvellement du challenge « Route Nouvelle » en partenariat avec VAISON SPORT, récompensant le meilleur chrono sur la spéciale n° 1-4-8 Mont Sémiol, pour chaque classe.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 11 octobre 2026 sur le Podium à l'arrivée du rallye.**

Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans les cinq jours suivant l'épreuve. **S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : www.asaforez.com**